

Public concerné

Toute personne jouant un rôle dans le management (manager, responsable, encadrant...) contribuant au déploiement, au respect des dispositions en santé et sécurité au travail, déterminées dans la politique de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles, du chef d'entreprise.

Cette formation doit permettre aux stagiaires de s'interroger sur ses pratiques de manager et/ou de se remettre en cause, face à la notion d'« ETRE RESPONSABLE ».

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les participants devront être en capacité de :

Appréhender son rôle et son positionnement en tant qu'encadrant,

Se mobiliser en conséquence dans la démarche de prévention des risques professionnels,

Appréhender la responsabilité de l'encadrant,

Acquérir les bases fondamentales en santé et sécurité au travail,

Evaluer les risques dans l'entreprise,

Adapter une approche pluridisciplinaire et en définir des actions de prévention durables et efficaces.

Contenu de la formation

Etat des lieux - Constats - Rôle et positions des acteurs.

Statistiques des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) : situation, évolution, indicateurs.

Historique de la prévention. Réglementation. Textes normatifs.

Rôles et missions des acteurs internes et externes de la prévention des risques professionnels

Enjeux de la prévention : humains, financiers (coûts directs et indirects), juridiques.

Responsabilité pénale et civile. Délégation de pouvoir. Cas de jurisprudence.

Tarifification des AT/MP : principes, modes de calcul.

Démarche d'analyse de l'accident du travail.

Analyse a priori des risques.

Diagnostic de la gestion de la santé et de la sécurité au travail : les grilles DIGEST. & GPSST.

Management de la sécurité de la santé & sécurité au travail. Démarche d'amélioration continue.

Notions sur : Plan de prévention, RPS, addictions, pénibilité, risque routier : savoir les repérer.

Méthodes pédagogiques utilisées

Apports de connaissances didactiques et méthodologiques.

Partages d'expériences pour favoriser les échanges.

Exercices pratiques et travaux en sous groupes.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels.